

**ARRÊTÉ DU MAIRE****Arrêté municipal  
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

VU la délibération n° 040\_30052022\_831 en date du 05 mai 2022 donnant une dénomination officielle aux voies publiques suivantes (modification impasse de la gabarre par l'impasse des salines)

- Impasse des salines (nommage de voie suite création)

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sur les voies créées et modifiées par la délibération du 10 juin 2021, sont arrêtées les numérotations suivantes :

Libellée voie	N° du lot	Nouvelle Ref Cadastrale	N° adresse	Commune déléguée
Impasse des salines		181 D 510	N°72	Saint Même le Tenu

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 03 mars 2023  
Le Maire  
Laurent ROBIN

Publié ou notifié le

Le Maire,



Laurent ROBIN